

Séance du 10 décembre 2015

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

**ABSENT** : M. Ugalde

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Monsieur LAIGUILLON présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION** – Maison des associations – Actualisation des tarifs de location applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé les différents tarifs afférents à la mise à disposition de la Maison des associations. Après 6 ans, au vu du fonctionnement et de l'évolution des indices à la consommation, il apparaît nécessaire d'actualiser la grille en augmentant les tarifs de 6,63 % (arrondis à l'euro) et de la compléter de la manière suivante :

→ **Bureaux et salles d'activité ou de réunion**

MAISON DES ASSOCIATIONS	Occupation ponctuelle	Occupation régulière Tarif annuel Applicable au 1er janvier 2016			
		Tarif horaire	2h/semaine	4h/semaine	6h/semaine
Bureaux	9 €	181 €	256 €	341 €	437 €
Salles d'activité ou de réunion	11 €	192 €	277 €	362 €	650 €

→ **Espace Arnaud Saez**

ESPACE ARNAUD SAEZ  LOCATION JOURNEE	Location à usage professionnel ou à caractère commercial Tarifs applicables au 1er janvier 2016	
	Siège social à BAYONNE	Siège social HORS BAYONNE
Totalité de la salle	981 €	1 706 €
Grande salle	650 €	1 066 €
Petite salle	325 €	533 €
Cuisine	320 €	320 €
Cuisine utilisation partielle	85 €	

ESPACE ARNAUD SAEZ  LOCATION JOURNEE	Location à usage associatif ou non commercial ou non professionnel Tarifs applicables au 1er janvier 2016	
	Siège social à BAYONNE	Siège social HORS BAYONNE
Totalité de la salle	488 €	814 €
Grande salle	325 €	488 €
Petite salle	163 €	325 €
Cuisine	160 €	160 €
Cuisine utilisation partielle	85 €	

→ **Eclairage**

ESPACE ARNAUD SAEZ  <b>ECLAIRAGE</b>	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Totalité de la salle	15 €/h
Grande salle	10 €/h
Petite salle	5 €/h

## → Prestations annexes

Le coût de location de l'espace Arnaud Saez inclut les matériels suivants :  
400 chaises, 60 tables, 1 podium 8m x 4m avec rideau de fond de scène et une sonorisation.

Les matériels supplémentaires seront facturés selon le barème suivant :

ESPACE ARNAUD SAEZ <b>PRESTATIONS ANNEXES</b>	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Chaises* (par tranche de 50 chaises supplémentaires)	10 €
Tables* (par tranche de 20 tables supplémentaires)	20 €
Praticable supplémentaire* (2m <sup>2</sup> )	5 €
Pupitre sonorisé	30 €
vidéoprojecteur	30 €
rétroprojecteur	10 €
Ecran 2X2m	10 €
Ecran 3X3m	20 €
Ecran 4X3m	20 €
Vite-abris	50 €
Portant 25 cintres	5 €

\* Ces tarifs s'entendent hors frais de manutention.

## →Frais de manutention - Mise en place et rangement de l'espace Arnaud Saez (tables et/ou chaises)

Ces frais sont valorisés au tarif horaire d'intervention des agents municipaux en vigueur, qui s'établit à 39,62 € en 2015 (tarif actualisé chaque année, en fonction de l'indice INSEE du coût du travail, en vertu de la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2009) :

- totalité de l'espace Saez : 4 heures d'intervention
- deux tiers de l'espace Saez : 3 heures d'intervention
- un tiers de l'espace Saez : 2 heures d'intervention

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.